

N° 01/03-21-1 SAID/BEN

**Objet : Communiqué.**

**Chers membres du SAID,**

Suite à l'interpellation de monsieur Birame Souleye DIOP, Inspecteur principal des Impôts et des Domaines suivie de son placement sous mandat de dépôt, le Syndicat Autonome des Agents des Impôts et Domaines (SAID), dénonce avec vigueur ce kidnapping d'un valeureux haut cadre de l'Administration fiscale contre qui aucune charge notoirement connue ne lui a été notifiée.

Le SAID témoigne à l'opinion publique que monsieur DIOP s'est particulièrement toujours illustré à travers un engagement syndical et bénévole sans faille pour un meilleur être professionnel et social de tous les agents de la DGID. Durant ses quinze années de service, il n'a jamais été pris en défaut notamment au regard de ses obligations professionnelles ; son engagement politique, connu de tous, n'a jamais déteint sur son attitude respectueuse à l'égard de ses supérieurs hiérarchiques et vis-à-vis des agents placés sous son autorité.

Le bureau du SAID dénonce publiquement cette attitude inqualifiable des autorités visant à déshonorer un grand commis de l'Etat détenu arbitrairement pour l'exercice de son droit constitutionnel et inaliénable de s'engager librement en politique dans le camp de son choix.

Extrêmement soucieux des conditions de sa détention, le SAID exige sa libération immédiate afin qu'il puisse regagner son travail et sa famille dès lors qu'il continue de jouir toujours, de la présomption d'innocence.

Face à ce processus de précarisation du statut d'Agent des Impôts et Domaines, le SAID en appelle à l'engagement de tous pour une mobilisation à la hauteur des menaces.

Le bureau du SAID se réserve le droit d'engager toute action syndicale qu'il juge nécessaire pour la restauration des droits et libertés entiers de



**SAID**

Syndicat Autonome des Agents des Impôts et des Domaines

monsieur Birame Soulèye Diop ainsi que la préservation du respect dû aux fonctionnaires des Impôts et des Domaines, toute catégorie confondue.

**Le Bureau Exécutif National**

